



## Nouveau partenariat avec la SPCA Roussillon

Afin d'améliorer son service de distribution et de gestion des licences pour les chiens et les chats, la Ville vient de conclure une entente avec la SPCA Roussillon qui sera effective à partir du 1<sup>er</sup> juin 2022. Les citoyens pourront enregistrer leur animal en personne au bureau de la SPCA qui est ouvert 7 jours sur 7 ou sur la plateforme en ligne au [spcaroussillon.com/licence-municipale](https://spcaroussillon.com/licence-municipale).

Voici quelques options disponibles avec la plateforme en ligne :

- Inscription de nouveaux citoyens;
- Ajout de nouveaux animaux;
- Renouvellement de licences;
- Paiement en ligne sécurisé;
- Téléversement de documents pertinents (preuves de vaccination, stérilisation, micropuce, photo de l'animal);
- Accès à un moteur de recherche lorsqu'un animal est trouvé sans maître;
- Traçage des médailles à partir d'une géolocalisation de l'animal perdu.

La SPCA est un organisme à but non lucratif qui aura une source de revenus supplémentaires grâce à cette entente pour l'aider dans sa mission. La SPCA perçoit le montant de 10 \$ par licence vendue ou renouvelée.

Un représentant de la SPCA Roussillon communiquera avec les propriétaires d'animaux sous peu afin d'assurer la transition des enregistrements vers la nouvelle plateforme. Les citoyens sont tout de même invités à créer leur profil et enregistrer leurs animaux sur la plateforme en ligne.